

RN 154 et RN 12

Le projet d'accélération de l'aménagement à 2 x 2 voies



FICHE THEMATIQUE 1

LE PROCESSUS D'ETUDES ET DE CONCERTATION VISANT L'IDENTIFICATION DE L'AXE PREFERENTIEL DU PROJET

La DREAL Centre, maître d'ouvrage du projet, a engagé en 2012 la réalisation des études du projet d'aménagement à 2x2 voies de la RN 154 et de son tronc commun avec la RN 12 par mise en concession autoroutière. Ces études doivent aboutir à la constitution du dossier d'études préalables, sur la base duquel est lancée l'enquête publique, prévue début 2016. L'identification de l'axe préférentiel (et de sa bande dite de 300 m) constitue l'élément principal du dossier.

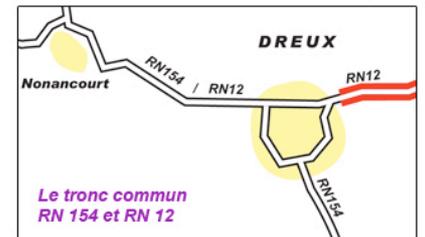
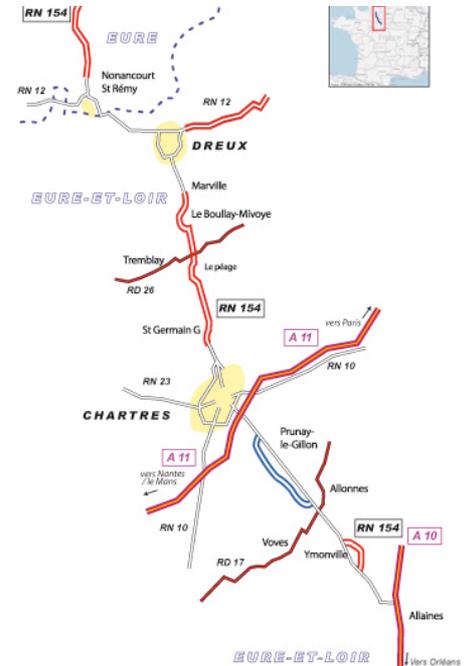
L'identification progressive d'une bande dite de 300 m de large à porter à l'enquête publique

Pour les deux années à venir, le maître d'ouvrage va mener une analyse progressive des enjeux du territoire afin d'identifier un axe préférentiel pour le passage de la nouvelle infrastructure. Certains secteurs déjà à 2x2 voies nécessiteront uniquement une mise aux normes autoroutières et environnementales (prise en compte des nouvelles réglementations).

Les études sont organisées selon 4 secteurs

Bien qu'il s'agisse d'un projet global, afin d'optimiser les délais d'études, ces dernières sont organisées selon 4 secteurs :

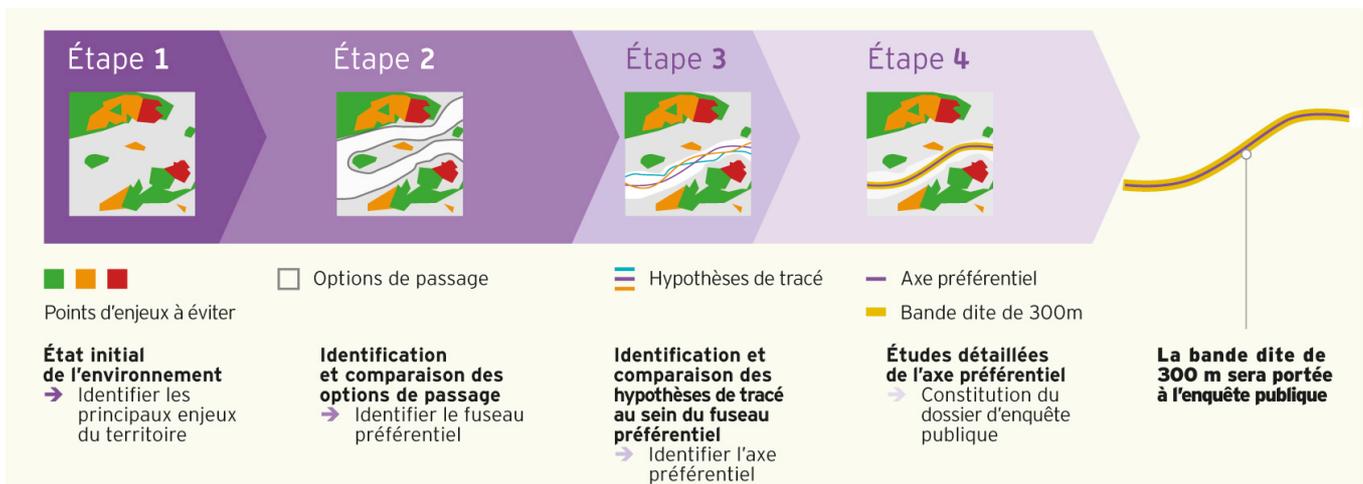
- ✓ la recherche d'une solution de contournement des villes de Nonancourt, Saint-Rémy-sur-Avre et de Dreux (secteur du tronc commun RN 154 - RN 12) ;
- ✓ l'étude de la mise aux normes autoroutières et environnementales de la section déjà à 2x2 voies entre Marville-Moutiers-Brulé et le nord de Chartres ;
- ✓ la recherche d'une solution de contournement de Chartres ;
- ✓ la recherche d'une solution pour compléter la section au sud de Chartres tout en intégrant les contournements de Prunay-le-Gillon et d'Ymonville et en assurant un raccordement à l'A10.



— Réalisé
— En travaux
— Non aménagé aujourd'hui

Un axe préférentiel sera défini progressivement

Pour définir l'axe de passage du projet, la DREAL Centre procédera en 4 étapes : elle identifiera les différents enjeux des territoires concernés (étape 1) puis comparera toutes les options de passage (étape 2) et, ensuite, des hypothèses de tracé au sein du fuseau préférentiel (étape 3). Ce processus progressif permettra de préciser l'axe préférentiel (et sa bande dite de 300 m) qui sera porté à enquête publique (étape 4).



Une grille d'analyse multicritère pour comparer les différentes options

Pourquoi ?

La comparaison des options de passage puis des fuseaux devra tenir compte d'une multitude de critères (impacts environnementaux, fonctionnalité, ou encore coût du projet, pour n'en citer que quelques-uns...) tous considérés au même niveau. Cette comparaison sera réalisée à partir d'un outil : une grille d'analyse multicritère. Elle sera construite afin d'analyser objectivement les différentes options les unes par rapport aux autres.

Comment ?

Pour être renseignée, une grille d'analyse nécessite, en fonction des différentes thématiques, la mise en œuvre d'études qui peuvent être longues et complexes : études agricoles, sylvicoles, milieux naturels, hydrauliques, patrimoine, acoustiques, paysages, coûts, etc.

En fonction des résultats détaillés de ces études, il s'agira pour chaque critère, d'attribuer une couleur à chaque option, selon sa capacité à répondre, par rapport aux autres options, aux objectifs fonctionnels et d'insertion du projet. Un exemple d'analyse est présenté dans la grille ci-contre.

Il ne s'agit donc pas d'évaluer l'impact des différentes solutions mais bien de les comparer entre elles.

Légende

	Option franchement moins favorable que les autres sur ce critère
	Option moins favorable que les autres sur ce critère
	Option dans la moyenne
	Option plus favorable que les autres sur ce critère
	Option franchement plus favorable que les autres sur ce critère
	Non pertinent ou non discriminant
?	Informations manquantes pour conclure

Axes	Option 1	Option 2	Option 3
I-Enjeux transports			
Proposer aux territoires des services de transport et des infrastructures adaptées			
Mieux organiser les déplacements à l'intérieur de l'aire d'étude			
II-Enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire			
Lutter contre le changement climatique et anticiper ses conséquences			
Préserver la biodiversité			
Préserver le cadre de vie			
Protéger les ressources			
Favoriser un aménagement durable des territoires			
III-Enjeux sociaux et économiques			
Renforcer l'attractivité économique des territoires			
Contribuer à une meilleure équité sociale			
Rechercher la viabilité économique du projet			

Grille d'analyse multicritère : exemple de comparaison

Des études alimentées par le processus de concertation

La DREAL Centre, conformément à la décision ministérielle du 25 juin 2010, organise les études et la concertation de manière parallèle et continue. Les études de définition de la bande dite de 300 m à porter à l'enquête publique seront marquées par deux temps forts de concertation qui permettront respectivement de consolider le choix du fuseau préférentiel puis de l'axe préférentiel. Les avis recueillis au travers du site internet, de réunions publiques, d'expositions et de documents d'informations viendront alimenter la réflexion du maître d'ouvrage et éclairer sa décision.

